



## **Compte-rendu audience DASEN du 21 novembre 2023 : bilan de rentrée, école inclusive, AESH, carrière, ORS, formation, évaluation d'école, ...**

La **FSU-SNUipp 34** avait rendez-vous avec Mme Côme, DASEN de l'Hérault, le 21 novembre. Or la délégation a eu la désagréable surprise de constater l'absence de madame la DASEN à cette audience. Nous avons été reçus par Mme Gerones-Troadec et Mr Raymond DAASEN, Mme Masneuf secrétaire générale, Mr Bost IEN adjoint de la DASEN, Mr Cazanave IEN ASH et Mme Boucard cheffe du service des personnels.

Ils nous ont assuré qu'il s'agissait d'une mauvaise compréhension de notre demande dans la mesure où nous avons indiqué vouloir aborder des sujets spécifiques...

Néanmoins, nous avons été invités à réitérer notre demande d'audience à madame la DASEN. Ce que nous ne manquerons pas de faire très prochainement pour évoquer les problèmes de fonds qui touchent la profession au niveau local.

L'équipe de la DSDEN a répondu à quelques-unes des interrogations des enseignant-es de l'Hérault que nous avons fait remonter.

### **Bilan de rentrée :**

#### Postes vacants :

*DSDEN* : aucun TR affectés sur des ETP vacants mais 55 contractuel-les recrutés ; prochaine vague de recrutement en janvier.

La *FSU-SNUipp* fait du combat contre la précarité un enjeu majeur : le maintien voire l'augmentation d'un volume de personnels contractuels n'est acceptable ni pour les personnels dont les conditions d'emploi et de rémunération sont souvent très défavorables, ni pour les services publics.

### **École inclusive :**

#### Bilan chiffré :

*DSDEN* : aucuns chiffres précis n'ont pu être communiqués, il faut attendre les conclusions de l'enquête DGESCO menée vers mi-décembre... En 2022, 12500 élèves étaient notifiés dans l'Hérault.

Tous les élèves notifiés sont accompagnés puisque les moyens départementaux sont gérés dans les PIAL... Le nombre d'élèves notifiés ULIS en attente de place ne peut être donné sans l'accord de la DASEN...

Pour la *FSU-SNUipp*, il faut arrêter de faire croire que tous les élèves notifiés sont accompagnés lorsqu'il s'agit parfois d'un accompagnement d'une heure par semaine ! Il est urgent de mettre les moyens nécessaires pour que l'école inclusive permette à chaque élève d'être scolarisé dans les meilleures conditions avec des personnels en nombre suffisant, formés et reconnus professionnellement.

## Pôle d'Appui à la Scolarité :

*DSDEN* : Un séminaire a eu lieu vendredi dernier avec la DGESCO, l'Éducation Nationale, la MDA et l'ARS.

La Loi de Finances prévoit 100 postes au niveau national, ce qui pourrait correspondre à un par département pour l'expérimentation de 2024 mais sans certitude. Si les moyens sont répartis ainsi, le département de l'Hérault sera candidat.

*FSU-SNUipp* : Ce serait donc le PAS (qui relève de l'Éducation Nationale) qui déterminerait les modalités d'accompagnement de l'élève, la quotité horaire et non plus la MDPH - avec son équipe pluri-professionnelle dont des enseignants spécialisés et des médecins spécialistes - qui serait dessaisie du travail d'évaluation des besoins et ce même pour les aides individuelles...

La *FSU-SNUipp* exige le respect de l'attribution des moyens pour l'enseignement spécialisé ou adapté en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; besoins qui doivent être évalués par des personnels spécialisés et indépendants en dehors de toute contrainte budgétaire.

## EDAI :

*DSDEN* : C'est la 4<sup>ème</sup> année d'expérimentation de ce dispositif ; il est en cours d'évaluation puisque les 20 emplois dédiés sont à titre provisoire. Le bilan est très positif et les IEN souhaitent conserver les EDAI. Les EDAI sont complémentaires des RASED.

La *FSU-SNUipp* souligne que les EDAI ne sont pas une solution efficace pour aider les collègues face à la gestion de situations complexes et pour répondre à l'urgence.

La complémentarité avec les RASED ne pourrait être effective que si les RASED étaient complets et déployés sur tout le territoire.

C'est pourquoi la *FSU-SNUipp* rappelle l'importance des RASED complets dans leurs trois composantes et la nécessité de faire confiance aux professionnels des RASED dans la mise en œuvre des aides directes proposées aux élèves dans et hors la classe qui sont le cœur de métier.

## **Personnels AESH :**

Toutes les questions concernant les AESH, notamment les problématiques de gestion des personnels et de paiement des salaires sont restées sans réponse car la DSDEN 34 ne gère plus ces personnels. Dès septembre 2024, il n'y aura plus de gestion par les lycées.

Il faut s'adresser au SIG AESH 66 voire à la DASEN des PO... ce que nous ne manquerons pas de faire !

## **Carrière :**

### Hors classe :

La *FSU-SNUipp* a exposé le manque de clarté sur le passage à la hors classe vécu comme une injustice par les collègues, ainsi qu'un manque de communication d'éléments, notamment dans le cadre d'un recours.

En effet, seuls les personnels promus ont reçu un arrêté les informant de leur promotion. Pour l'ensemble des promouvables : aucune information sur l'absence de promotion, aucun élément de transparence permettant de vérifier la régularité des promotions en comparant son barème avec celui du dernier personnel promu, ...

*DSDEN* :

Les éléments communiqués sont cadrés par les lignes directrices de gestion ministérielle.

Le calendrier et les critères sont indiqués dans la circulaire.

La prise en compte du barème est indicatif puisque certains personnels sont remontés dans la liste des promu-es car ils partent à la retraite. Il faut également prendre en compte le critère de l'équilibre homme/femme.

Concernant les recours, il faut s'adresser à la gestionnaire référente, Mme Hidaoui.

La *FSU-SNUipp* dénonce les conséquences de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui crée les conditions de cette opacité où, en l'absence de CAPD, le contrôle est impossible.

Rupture conventionnelle :

La *FSU-SNUipp* a pointé la longueur du délai entre la demande, l'acceptation et le départ effectif.

*DSDEN* : 18 ruptures conventionnelles ont été accordées l'année dernière avec effet à la rentrée 2023. 7 ont été refusées parce qu'il y avait des demandes concomitantes (temps partiel, dispo, ...) mais aucun refus sec.

La RC ne peut se faire qu'avec accord des deux parties et demande ne vaut pas acceptation.

Le délai est en lien avec l'entretien sur les conséquences, le calcul du montant de l'indemnité, la nécessité d'assurer la continuité du service, ...

Il ne peut y avoir de dérogation sur le délai d'une année scolaire. Cependant, d'autres possibilités sont à envisager pour traiter la difficulté au sein de l'école ou de la circo en attendant la fin de l'année.

Temps partiels :

La *FSU-SNUipp* a dénoncé le nombre de refus de demandes de temps partiels sur autorisation et l'obligation, pour nombre de collègues, de faire un recours gracieux pour que leur demande soit acceptée, avec toutes les difficultés et la lourdeur administrative engendrées.

La *DSDEN* répond que le recours est un droit et que, finalement, les refus ont été très peu nombreux à la suite des demandes de recours...

Reclassement en cas d'inaptitude physique :

La *FSU-SNUipp* indique que les personnels ayant épuisé leurs droits à congés maladie et reconnus inaptes à exercer leurs fonctions se voient proposer la possibilité de demande de reclassement. Cependant, les collègues ne savent pas ce qu'est le reclassement, comment il se déroule et encore moins le type d'emplois qui peuvent être proposés.

La *DSDEN* répond que les interlocuteurs privilégiés sont les conseillers en ressources humaines de proximité qui sont au nombre de 3 dans l'Hérault.

La gestion se fait ensuite par le service d'accompagnement individualisé et la division des personnels administratifs.

On ne peut jamais connaître à l'avance les postes sur lesquels il est possible d'être affecté.

Retraite :

La *FSU-SNUipp* a demandé des précisions sur l'accord des temps partiels sur autorisation pour bénéficier de la retraite progressive et sur le départ à la retraite en cours d'année scolaire dès janvier 2024.

*DSDEN* : Un encart spécifique est prévu dans circulaire sur la demande de temps partiel.

La retraite en cours d'année scolaire ne présente aucun empêchement et sur le terrain, les services gèrent le remplacement avec un personnel TR ou contractuel.

## **ORS :**

La *FSU-SNUipp* s'est insurgé contre l'organisation des animations pédagogiques les mercredis après-midi et le soir en semaine à 17h30. Elle a dénoncé l'absence d'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et la mise à mal de la qualité de vie au travail sur une journée de travail étalée sur 12 heures.

Par ailleurs, elle a évoqué l'excès de zèle de certain·es directrices ou directeurs quant à l'organisation de réunions d'équipe ou de rencontres avec les familles le samedi matin ou l'exigence de la présence des collègues à temps partiels sur toutes les réunions.

La *DSDEN* a répondu que ces problèmes devaient être gérés au sein des écoles et que seuls les IEN avaient la capacité d'arbitrer !

La *FSU-SNUipp* a demandé sur quelle enveloppe budgétaire devaient être prises en compte les heures supplémentaires des PE, notamment pour la gestion des élèves en dehors du temps de classe sur les 30 minutes avant le début de la classe pour effectuer le trajet en bus jusqu'à la piscine et la préparation dans les vestiaires.

La *DSDEN* précise que ces heures ne sont pas prises en compte, qu'il y a débordement et que les collègues acceptent !

## **Formation :**

### Formation initiale :

La *FSU-SNUipp* a rappelé que les 10 à 20 jours de formation obligatoire pour les PES à 100% doivent se faire sur les 24h de présence devant élèves. Or dans l'Hérault, ces formations ont lieu les mercredis et pendant les vacances.

Elle a demandé que la *DSDEN* prévoit suffisamment de remplaçant·es pour que la formation des PES à 100% puisse se tenir sur temps scolaire comme prévu dans la loi.

*DSDEN* : la maquette de formation est académique et cette question est actuellement travaillée...

### TPTE :

La *FSU-SNUipp* réclame les 9 heures réglementaires au lieu des 7h proposées

*DSDEN* : il s'agit d'une mesure départementale depuis la mise en place car il n'y a pas suffisamment de TR ZIL REP+.

### TR ZIL :

La *FSU-SNUipp* dénonce le manque de formation ASH pour les TR ZIL au regard de leurs nouvelles missions de remplacement.

*DSDEN* : la formation a été finalisée comme prévue avec la mise en place d'un Magistère dès septembre...

## **Evaluation d'école :**

A cette rentrée 2023, des IEN ont choisi "arbitrairement" des écoles en expliquant que l'évaluation d'école était désormais obligatoire ! Or, il est possible de refuser ce dispositif.

Alors la *FSU-SNUipp* a demandé confirmation sur le caractère facultatif pour l'année scolaire 2023/24 et sur la corrélation entre et les écoles choisies par les IEN pour mettre en place l'évaluation d'école dès cette année.

*DSDEN* : elles sont encore «plus ou moins » sur la base du volontariat et deviendront obligatoires dès l'an prochain. Chaque circo va constituer une équipe d'évaluateurs externes à l'école (CPC, chef d'établissement, directeur d'école, IEN ...)

Les résultats aux évaluations nationales peuvent être un critère de choix : regard sur les résultats des années précédentes et émissions d'hypothèses internes et externes sur les écoles qui ne décollent pas.

La *FSU-SNUipp* fait d'ores et déjà le constat que ces évaluations d'école ne répondent ni à une demande de la profession, ni à un besoin des écoles.

Elle relaie la volonté des personnels à défendre leur statut, à refuser l'instauration de méthodes managériales dans l'Education nationale et la mise en concurrence entre les écoles.

### **Conclusion :**

La discussion a duré très longtemps et a permis de balayer un certain nombre de sujets que vous nous avez signalés ou demandé de porter, en complément de ce que nous faisons lors des CSA ou des CAPD ou même lorsque nous accompagnons des collègues lors de rendez-vous avec les IEN ou les services de la DSDEN.

Nous ne prenons bien évidemment pas pour argent comptant les réponses que nous avons eues et nous vérifierons sur la durée l'effectivité des actions des services de la DSDEN.  
Nous prendrons rendez-vous avec madame la DASEN prochainement.

C'est notre rôle de représentant·es des personnels élu·es et de syndicalistes attaché·es au service public.  
N'hésitez donc pas à continuer de nous informer et de nous solliciter.

### **Comment contacter la FSU-SNUipp 34 ?**

- Par mail à tout moment : [snu34@snuipp.fr](mailto:snu34@snuipp.fr)
- Par téléphone : 06-52-07-30-02 ou 09-72-66-62-34
- Suis-nous sur [Facebook](#), sur [Twitter](#) et sur [notre site](#).

